

GROUPEMENT

du

COMPAGNIE

UNITE

BRIGADE DE

P.V. N° 249 / 19 79

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

J., G

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUEJ., G née P., ans, ouvrière, domiciliée au hameau de
, commune de

RÉFÉRENCES

CE JOUR

24 Mai 1979

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

Y., G, Adjudant, C.P.J.,
G., J, Gendarme, A.P.J.,

VU LES ARTICLES

16 à 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

recevons la déclaration de la personne ci-dessus désignée, qui déclare
le 10 Mai 1979 à 14 heures 30 :

«««« Mardi matin, j'ai quitté mon domicile à bord de la voiture
RENAULT 12 appartenant à mon mari, pour me rendre à mon travail à

«««« J'ai donc quitté à 4 heures 30 et j'étais accompagné
de Mlle R, M, qui travaille avec moi. J'emprunte donc
pour me rendre à à partir de, le CD, qui passe
à, et je traverse ensuite les villages de
et. Il était environ 4 heures 40, alors que je ne
trouvais à proximité du stade, mon attention a été attirée
par un phénomène qui se trouvait dans le ciel juste en face de nous,
c'est-à-dire au-dessus du clocher du village de.
Il ne pouvait s'agir de la lune, car elle se trouvait à ce moment là
sur notre gauche. J'ai continué ma route tout en fixant cet objet qui
avait la forme suivante :

- il ressemblait à une forme circulaire, bien ronde de couleur rouge
orangé comme un panneau de signalisation reflectorisé, avec des anten-
nes tout au tour, en forme de tire-bouchons. Cette boule semblait avoir
4 à 5 mètres de diamètre. Quand je l'ai fixé, il m'a semblé que cet
objet était immobilisé et ensuite il a glissé rapidement sur ma gauche
en direction de, J'ai comparé cette manœuvre au glissement
d'une palette de " curling " sur une piste de glace.

«««« Quand cet O.V.N.I., car il s'agit vraisemblablement d'un OVNI,
a disparu, j'ai remarqué qu'il avait diminué de moitié, peut-être
caché par une forêt ou autre chose, mais en aurait dit qu'en l'avait
plié en deux dans le sens de la hauteur. Quand il a disparu, il m'a
semblé qu'il se trouvait à proximité de et je n'ai plus rien
revu entre et.

«««« Mlle R, M, qui m'accompagnait, pourra vous
confirmer mes dires. C'est la première fois que je vois chose pareille.

«««« Au cours du déplacement de cet objet, je n'ai remarqué aucune
traînée.

Le 10 Mai 1979 à 15 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste
et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A signé au carnet de déclarations.

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

DE

COMPAGNIE

DE

UNITÉ

B.T.

P.V N° 249 / 1979

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.H.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

R _____, M -M _____, (témoin),

RÉFÉRENCES

CE JOUR, 12 Mai 1979,

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

R _____, J _____, Gendarme, (A.P.J.),

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons à son domicile :

R _____, M -M _____, ans, ouvrier d'usine, dat. hameau _____, commune de _____, née le _____, fille de J _____ et de B _____, M _____, célibataire, de nationalité française, qui nous déclare à 16 heures :

--- Suite à votre enquête sur l'objet que nous avons vu dans le ciel le mardi 8 Mai 1979, à 4 heures 40' ; je confirme en tout point la déclaration de Mme J _____, G _____.

--- Nous avons vu ce phénomène en même temps. Toutefois, je n'ai pas remarqué d'antennes autour de ce cercle rouge-orange.

S.I. : Il ne s'agissait nullement de la lune. Le lendemain, j'ai regardé la lune et elle ne se trouvait pas à cet endroit. C'est-à-dire à l'endroit où nous avons aperçu cette boule rouge-orange.

Le 12 Mai 1979, à 16 heures 15'.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

O.V.N.I

Eglise de

C.D.

Stade de

Village de

- Sens de marche de la V.L.

- Sens de propulsion de l'O.V.N.I.

Vers

